

Conflits en Afrique : enjeux des droits humains et responsabilités internationales

Patrick Simon

Directeur adjoint de l'Institut de Documentation et Recherche sur la Paix
Membre du bureau national du Mouvement de la Paix

Juin 2003

La situation en République Démocratique du Congo pose, une fois de plus, la question du rôle de l'ONU et des responsabilités des Etats qui contrôlent le Conseil de sécurité. Mais également de la place et de la responsabilité des firmes transnationales.

Jim Freedman¹, politologue canadien qui participait récemment à un colloque à Ottawa sur l'impact des investissements sur les droits de la personne écrivait à juste titre : « Les rebellions sont devenues des entreprises commerciales. Les guerres ont doublé dans les années 90. Les sociétés se militarisent, les conflits se commercialisent. Les guerres ouvrent la voie aux profits. »

Et de plus en plus, il apparaît deux problématiques pour lesquels l'ONU et les Etats ont une véritable responsabilité pour faire respecter et améliorer le droit international en matière de droits humains à la paix, au développement durable et à la justice.

Derrière les rebellions, les firmes multinationales ou transnationales jouent un jeu dangereux avec les milieux maffieux, les milices et autres affairistes. C'est le cas du Congo où aujourd'hui, s'il n'est rien fait de concret et d'efficace, nous assisterons à une autre Rwanda... Les pays voisins, le Rwanda et l'Ouganda, attisent les haines ethniques pour tenter de contrôler les richesses du sol, malgré l'accord de paix qu'ils avaient signé en décembre 2002 avec le Congo².

Par ailleurs, plusieurs firmes occidentales sont impliquées dans le pillage du diamant, de l'or, du cobalt, du coltan (un minerai rare utilisé pour faire des cellulaires et les ordinateurs) et du bois, tels que les firmes canadiennes Harambee Mining Corp, Melkior ressources, First Quantum Minerals, Tenke Mining, International panorama ressources, les firmes européennes H.C. Stark, Bayer.

Actuellement à l'ONU ont été adoptées des mesures visant au respect des droits, à la transparence et à la lutte contre la corruption. Mais tant qu'elles ne seront pas accompagnées de sanctions, elles risquent de ne rester que des principes sans effet. De nombreuses ONG réclament notamment un réel cadre juridique contraignant pour que les investissements à l'étranger se fassent dans le respect et la promotion des droits de la personne. De plus, sachant que les pays qui accueillent des multinationales n'ont pas toujours les moyens ou le choix pour réagir du fait même de leur pauvreté et de leur endettement international, il apparaît important que les responsabilités incombent, d'une part aux Etats Hôtes de ces multinationales, à la fois à l'ONU vis à vis des transnationales.

De même, l'ONU a envoyé des troupes en nombre insuffisant au Congo (8.000 hommes alors que les experts pensent qu'il en faudrait 30.000). Ces troupes n'ont pas de mandat suffisamment explicite pour s'opposer aux exactions des chefs de guerre et ne contrôlent de fait que la ville de Buna et l'aéroport. La province du l'Ituri dans le nord-est du pays est particulièrement en danger. Et depuis 1997, où fut renversé le dictateur Mobutu Sese Seko, le Congo sombre dans des haines ethniques et dans des rivalités pour contrôler le pétrole, le diamant, le cuivre, le cobalt et le café.

L'indifférence favorisera un glissement fatal vers un nouveau génocide. Et il sera trop tard pour s'en lamenter quand nous savons exactement les moyens que la communauté internationale doit se donner.

¹ M. Freedman a enquêté pour le compte de l'ONU en 2000 sur la situation au Congo.

² Depuis 1998, le conflit a fait 2,5 millions de morts au Congo faisant de ce conflit le plus sanglant depuis la seconde guerre mondiale.